

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 20 JUILLET 2021

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue mardi le 20 juillet 2021, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 19-12-336

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5
Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6

Sont absents :

Monsieur Gilles Galarneau	Siège # 1
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kévin Maurice	Siège # 4

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
M^e Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le conseil municipal, conformément aux articles 323, 325 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, constate et il est établi que l'avis de convocation de la séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal. Les membres du conseil municipal ont signé, une renonciation à ce que l'avis leurs soient envoyés par courrier recommandé et ont reçu, au même moment, une copie de l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 19h04 par la mairesse, madame Catherine Trickey se référant à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. 1^e Période de questions;
4. Travaux d'un poste de suppression avec bâtiment – Frais complémentaires pour le retrait de l'amiante;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5. Résolution de contrôle intérimaire concernant le développement des zones rurales et villégiatures dans la portion nord du territoire – Remplacement de la résolution numéro 21-07-299;
6. Acceptation provisoire des travaux du développement résidentiel domaine Cadieux- phase II – prolongement de la rue Lavigne, rue de la Tourterelle et de l’Hirondelle;
7. Acceptation provisoire des travaux du développement Chatham - Prolongement de la rue des Bouleaux;
8. Acceptation provisoire des travaux du développement du Vieux Verger - Tronçon de rue d’Ambrosia;
9. 2^e Période de questions;
10. Levée de la séance extraordinaire.

21-07-302 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l’unanimité

1^e Période de questions

La période des questions est ouverte.

Une question est posée et les élus ainsi que le directeur général y répondent. Un document est déposé par un citoyen

21-07-303 TRAVAUX D’UN POSTE DE SURPRESSION AVEC BÂTIMENT – FRAIS COMPLÉMENTAIRES POUR LE RETRAIT DE L’AMIANTE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition pour l’aménagement du poste de surpression ont débuté en janvier 2021;

CONSIDÉRANT la visite d’inspection de la CNESST suivie d’un avis de fermeture de chantier pour cause de présence d’amiante suspectée dans les matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté une firme externe afin d’analyser les matériaux susceptibles de contenir de l’amiante et le rapport obtenu confirme la présence d’amiante a plusieurs endroits dans le bâtiment;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « *Nordmec Construction* » est le maître d'œuvre et qu'il a le devoir de faire exécuter les travaux de retrait des matériaux;

CONSIDÉRANT l'avis de changement au contrat numéro 3 d'un montant supplémentaire de 54 596,53 \$ pour l'exécution de retrait des matériaux contenant de l'amiante et leurs transports dans un site autorisé;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de changement est payable à même le Règlement d'emprunt prévu pour le projet, ayant le poste budgétaire numéro 23-050-00-001 projet 2016-019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice du Service des travaux publics et des Loisirs et de la Culture, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Rowland et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le montant présenté dans l'avis de changement au contrat numéro 3 d'un montant supplémentaire de 54 596,53 \$, incluant toutes les taxes applicables, à l'entrepreneur « *Nordmec Construction* » pour effectuer les travaux de retrait des matériaux contenant de l'amiante et leurs transports dans un site autorisé.

Adoptée à l'unanimité

21-07-304 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES RURALES ET VILLÉGIATURES DANS LA PORTION NORD DU TERRITOIRE – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 21-07-299

CONSIDÉRANT QUE l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de la Ville d'interdire par le biais d'une résolution de contrôle intérimaire, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions et, sous certaines conditions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation;

CONSIDÉRANT QUE l'engouement pour la portion Nord de la Ville est à un niveau exceptionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'est pas dotée d'une vision de développement de sa zone récréotouristique regroupée sous les affectations Rurale et Villégiature;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter d'une planification stratégique pour son secteur Nord;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé un avis de motion et a adopté un projet de règlement enclenchant le processus de modification du Règlement sur le Plan d'urbanisme no 196-2013 afin d'y inclure une planification stratégique de la portion Nord de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de contrôle a un effet pour une période de 90 jours et qu'un Règlement de contrôle intérimaire doit être adopté dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du coordonnateur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, monsieur Thomas Groulx.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham adopte la résolution de contrôle intérimaire qui suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Article 2 : Territoire d'application

La présente résolution s'applique aux zones suivantes établies par le Règlement de zonage numéro 197-2013:

- Ru-301 à Ru-321 et Ru-324 à Ru-327;
- V-400 à V-414, V-416 à V-420 et V-422;
- V-429 à V-431;
- V-433 à V-439.

Le tout tel qu'illustré à l'annexe « 1 » de la présente résolution.

Article 3 : Interdictions

Les nouvelles utilisations du sol, les morcellements de lots et les demandes d'opérations cadastrales sont interdits.

Article 4 : Levée de certaines interdictions

Malgré l'article 3, les interventions suivantes sont autorisées sur délivrance d'un permis ou d'un certificat lorsque requis par une loi, un règlement provincial ou tout règlement municipal :

1. Une opération cadastrale n'ayant pas pour but de créer une rue ou un lot à bâtir;
2. Une opération cadastrale requise afin de créer un maximum d'un (1) lot à bâtir ayant les dimensions et superficies minimales requises à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi et remplace la résolution numéro 21-07-299 adoptée le 6 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

21-07-305 ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE CADIEUX - PHASE II – PROLONGEMENT DE LA RUE LAVIGNE, RUE DE LA TOURTERELLE ET DE L'HIRONDELLE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente autorisé par la résolution numéro 13-10-347 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9216-8988 *QUÉBEC INC.* représentée par monsieur Sylvain Giroux signé le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT le procès-verbal suivant l'inspection pour réception provisoire des travaux phase II, effectuée le 14 juin 2021 ainsi que la réception du rapport d'inspection provisoire des travaux de la firme d'ingénierie «*Groupe Civitas Inc.*» représenté par monsieur Stéphane Trottier ing.;

CONSIDÉRANT les déficiences mineures décrites au rapport d'inspection de l'ingénieur, incluant la stabilisation des talus des fossés de drainage à la charge du promoteur et selon les règles de l'art lors de la construction des immeubles;

CONSIDÉRANT la réception de tous les documents précisés à l'article 7.4 du protocole d'entente pour l'acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.6 du protocole d'entente, le promoteur fournira à la Ville une lettre de garantie ou un chèque certifié fait à l'ordre de la Ville de Brownsburg-Chatham correspondant à 5% des coûts des travaux riverains;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.5 du protocole d'entente une visite d'acceptation finale sera planifiée un (1) an suivant l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice du Service des travaux publics et des Loisirs et de la Culture, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation provisoire des travaux du Développement Cadieux Phase II, selon le protocole d'entente numéro 13-10-347 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et 9216-8988 *QUÉBEC INC.* représenté par monsieur Sylvain Giroux signé le 8 octobre 2013.

QUE l'acceptation finale est conditionnelle à la finalisation des travaux en déficience, incluant la stabilisation des talus des fossés de drainage par le promoteur lors de la construction des immeubles.

QU'à partir de cette acceptation provisoire, la Ville de Brownsburg-Chatham prend en charge les frais de déneigement et d'entretien régulier des tronçons de prolongement de la rue Lavigne, de la Tourterelle et de l'Hirondelle totalisant une longueur de 620 mètres.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham procèdera à l'installation de panneaux de signalisation d'identification des noms de rues, ainsi que les panneaux d'arrêt obligatoire.

Adoptée à l'unanimité

21-07-306 ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT CHATHAM- PROLONGEMENT DE LA RUE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT le protocole d'entente autorisé par la résolution numéro 21-04-108 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9430-8434 QUÉBEC INC. représenté par madame Audrey Cataford signé le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT le procès-verbal suivant l'inspection pour réception provisoire des travaux effectués le 12 juillet 2021 ainsi que la réception du rapport d'inspection provisoire des travaux de l'ingénieure Annie Lépine de la firme Mirtec société d'ingénierie;

CONSIDÉRANT les déficiences mineures décrites au rapport d'inspection de l'ingénieure, incluant la finalisation des travaux de construction des fossés de drainage à la charge du promoteur et selon les règles de l'art lors de la construction des immeubles;

CONSIDÉRANT la réception de tous les documents précisés à l'article 7.4 du protocole d'entente pour l'acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7.6 du protocole d'entente, le promoteur fournira à la Ville une lettre de garantie ou un chèque certifié fait à l'ordre de la Ville de Brownsburg-Chatham correspondant à 5% des coûts des travaux riverains;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.5 du protocole d'entente une visite d'acceptation finale sera planifiée un (1) an suivant l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice du Service des travaux publics et des Loisirs et de la Culture, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation provisoire des travaux du développement Chatham – prolongement de la rue des Bouleaux selon le protocole d'entente numéro 21-04-108 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la compagnie 9430-8434 QUÉBEC INC. représentée par madame Audrey Cataford signé le 12 avril 2021.

QUE l'acceptation finale est conditionnelle à la finalisation des travaux en déficience, incluant la construction des fossés de drainage par le promoteur lors de la construction des immeubles.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QU'à partir de cette acceptation provisoire, la Ville de Brownsburg-Chatham prend en charge les frais de déneigement et d'entretien régulier de ce tronçon de rue d'une longueur de 173 mètres.

Adoptée à l'unanimité

21-07-307 ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DU VIEUX VERGER - TRONÇON DE RUE D'AMBROSIA

CONSIDÉRANT le protocole d'entente autorisé par la résolution numéro 21-04-111 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et le *DÉVELOPPEMENT DU VIEUX VERGER INC.* représentée par monsieur Sébastien Clark signé le 26 mai 2021;

CONSIDÉRANT le procès-verbal suivant l'inspection pour réception provisoire des travaux effectués le 12 juillet 2021 ainsi que la réception du rapport d'inspection provisoire des travaux de l'ingénieure Annie Lépine de la firme Mirtec société d'ingénierie;

CONSIDÉRANT la réception de tous les documents précisés à l'article 7.5 du protocole d'entente pour l'acceptation provisoire;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 7.6 du protocole d'entente une visite d'acceptation finale sera planifiée un (1) an suivant l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice du Service des travaux publics et des Loisirs et de la Culture, madame Sonja Lauzon ainsi que de ses recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'acceptation provisoire des travaux du tronçon de rue d'Ambrosia selon le protocole d'entente numéro 21-04-111 entre la Ville de Brownsburg-Chatham et *DÉVELOPPEMENT DU VIEUX VERGER INC.* représentée par monsieur Sébastien Clark signé le 26 mai 2021.

QUE l'acceptation finale est conditionnelle aux articles 7.6 et 7.7, le cas échéant, du protocole d'entente.

QU'à partir de cette acceptation provisoire, la Ville de Brownsburg-Chatham prend en charge les frais de déneigement et d'entretien régulier de ce tronçon de rue d'une longueur de 142 mètres;

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham procédera à l'installation de panneaux de signalisation d'identification du nom de la nouvelle rue, ainsi que d'un panneau d'arrêt obligatoire.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

2^e Période de questions.

Aucune question.

21-07-308 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 19h14 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey
Mairesse

M^e Pierre-Alain Bouchard,
Greffier et directeur du
Service juridique